

Contrat entre : CGIM (2004) inc. (ci-après le « Club ») et l'Adhérent

Nom & Prénom : _____ **N° de membre :** _____
Adresse (incluant le code postal et ville) : _____
Tél. cell. : _____ **Date de naissance :** _____
Adresse courriel (OBLIGATOIRE) : _____ 

Type d'abonnement :

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| ☐ Or (19 à 39 ans) – droit acquis seulement | ☐ Argent – droit acquis seulement | ☐ Titanium AM |
| ☐ Or (40 ans et +) | ☐ Bronze | ☐ Titanium PM |
| ☐ Junior VIP (10 à 18 ans) | ☐ Junior VIP (19 à 21 ans) | |
- 

1. L'Adhérent désire se prévaloir de l'abonnement suivant pour la saison 2027, selon les conditions décrites ci-après.
2. L'Adhérent doit verser un dépôt à la signature du présent contrat. Ce montant est **non remboursable/créditable**.
3. Chaque abonnement implique une consommation minimale obligatoire en restauration de **500 \$ avant taxes**, en nourriture et boissons, pour la saison en cours.
 - **Dépenses admissibles** : casse-croûte et Pub (service aux tables, pas de plats pour emporter).
 - L'atteinte du « minimum » doit être réalisée **au plus tard le 4 octobre 2027**.
 - Tout montant non utilisé sera facturé la semaine du **5 octobre 2027**.
4. L'Adhérent autorise expressément le Club à percevoir, le **15e jour de chaque mois**, le solde de son compte par **débit préautorisé**, à moins qu'un paiement complet (chèque, comptant ou débit) n'ait été effectué avant cette date.
5. L'Adhérent s'engage à respecter en tout temps l'étiquette du golf, les règlements et les directives du Club.
 - **Politique d'annulation** : un délai de 24 h est requis pour modifier ou annuler un départ. À défaut, les droits de jeu de l'Adhérent ou de ses invités seront facturés.
 - L'Adhérent bénéficie de **quatre absences sans pénalité** et aucune pénalité n'est appliquée en cas de pluie.
6. Le Club peut modifier ses règlements internes en tout temps, sans pour autant dégager l'Adhérent de ses obligations contractuelles.
7. L'Adhérent n'a aucun droit relativement à l'administration et/ou à la gestion du Club.
8. L'Adhérent dégage et exonère d'avance le Club, ses officiers et ses employés de toute responsabilité civile en lien avec des dommages corporels, matériels, psychologiques ou autres. L'Adhérent assume tous les risques de pertes, de vols, de dommages ou de destructions de ses biens laissés ou entreposés sur les lieux du Club.
9. L'Adhérent s'engage à faire preuve de courtoisie et de prudence en tout temps sur les lieux du Club.
10. L'Adhérent s'engage à utiliser les services du Club selon les privilèges, termes et conditions liés à son abonnement ainsi qu'aux produits et services payés.
11. En cas de manquement aux termes du présent contrat, le Club peut résilier l'abonnement en tout temps.
12. Le Club se réserve le droit de fermer temporairement certaines installations, sans recours possible de l'Adhérent.
13. Pour les formules d'abonnement au jeu à tarif réduit (20 \$, 25 \$ ou 10 \$/partie), les montants seront accumulés mensuellement et perçus par **débit préautorisé le 15 du mois suivant**.
14. **Casier** : le Club peut louer un casier à l'Adhérent, qui en devient responsable avec la clé fournie.
 - La clé doit être remise à l'administration au plus tard le **15 novembre**, sous peine d'une pénalité de 40 \$.
 - Le Club n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou dommages causés au contenu du casier.
 - Le non-respect des règles peut entraîner le retrait du privilège.
15. **Entreposage des sacs** : réservé exclusivement au personnel du Club. Le Club n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages. L'Adhérent doit reprendre son sac **au plus tard le 1er novembre**.
16. Sauf indication contraire, tous les prix indiqués sont **taxes en sus**.
17. Tous les droits et privilèges conférés par le présent contrat sont **incessibles**.
18. Le présent contrat est régi par les lois de la province de Québec.
19. Le Club protège vos renseignements personnels et ne les divulgue jamais sans consentement.

Confidentialité dans le bottin des membres

Je ne désire pas afficher : ☐ Mes coordonnées ☐ Ma date de fête 

Déclaration de l'Adhérent

L'Adhérent déclare avoir pris connaissance du présent contrat, en accepter tous les termes et engagements, en être pleinement satisfait et signer en toute connaissance de cause.

Signature de l'Adhérent : _____ **Date :** _____ 

Privilège de réservation :

- 14 jours à l'avance, par téléphone ou en ligne.
- À compter du **1er novembre : 4 jours à l'avance.**

Services inclus

- Balles de pratique (120 petits paniers par saison),
- Chariot inclus et calcul officiel du handicap.

Rabais en boutique

- 25 % sur la marchandise (sauf les balles de golf).

Droit de jeu après 17 h

- 10 \$/partie (sauf pour les abonnements Titanium AM).
- Valide uniquement les journées incluses dans votre forfait.
- Aucun crédit de pluie applicable.

Cotisations et fonds

- Adhésion **Golf Québec : 45 \$ + taxes.**
- Fonds des membres : 35 \$ ou 15 \$, selon l'abonnement.

Consommation minimale obligatoire - Non applicable aux Juniors VIP.

- 500 \$ avant taxes en nourriture et boissons au Pub ou aux casse-croûtes.
- Doit être atteint **au plus tard le 4 octobre 2027.**

Privilège de jeu - (Valide selon les conditions de votre forfait, le parcours et l'heure. Taxes non incluses.)

- Maximum de **100 parties de golf par saison par membre** : un extra de 15 \$ par partie vous sera chargé au-delà de vos 100 parties de golf.
- **Or** : en tout temps, au tarif de 20 \$, 25 \$ ou 10 \$/partie.
- **Argent** : du lundi au vendredi, sauf fériés, au tarif de 20 \$, 25 \$ ou 10 \$/partie.
- **Bronze** : du lundi au jeudi, sauf fériés, au tarif de 20 \$, 25 \$ ou 10 \$/partie.
- **Titanium AM** : du lundi au vendredi, sauf fériés, avant 7 h, au tarif de 20 \$ ou 25 \$/partie.
- **Titanium PM** : en tout temps après 15 h, au tarif de 20 \$, 25 \$ ou 10 \$/partie.
- Non valide lors des **tournois privés** ou des **réservations de groupe.**

Tournois des membres

- Participation possible à tous les tournois de membres du Club.
- Paiement du droit de jeu et des frais d'inscription requis.

Équipes Interclubs

- Maximum de 2 hommes (catégories Argent, Bronze, Titanium AM ou PM).
- Maximum de 1 femme (catégories Argent, Bronze, Titanium AM ou PM).

Junior VIP (10 à 18 ans) et (19 à 21 ans)

- **Privilège de jeu illimité en tout temps**, selon la politique de réservation :
 - **Lundi au jeudi, sauf les jours fériés** : possibilité de réservation 14 jours à l'avance.
 - **Vendredis, samedis, dimanches et jours fériés** : aucune réservation permise, mais possibilité de jouer sans réservation en se présentant 30 minutes à l'avance à la boutique.

Autres services

Tarifs préférentiels avant le 1^{er} mars 2027

☐ Service de vestiaire et ½ casier	140 \$ + tx	initiales : _____
☐ ½ casier supplémentaire	80 \$ + tx	initiales : _____
☐ Entreposage des sacs et nettoyage des bâtons	160 \$ + tx	initiales : _____
☐ Entreposage du chariot à main	160 \$ + tx	initiales : _____
☐ Entreposage trottinette électrique	320 \$ + tx	initiales : _____
☐ Banque de 20 voiturettes électriques ☆	400 \$ + tx	initiales : _____
☐ Banque de 40 voiturettes électriques ☆	720 \$ + tx	initiales : _____

Taxes non incluses



☆ Règles relatives à l'achat des banques de voiturettes électriques

- Les banques de voiturettes électriques sont **non transférables à l'année suivante.**
- Les voiturettes peuvent être utilisées par :
 - la personne ayant acheté le forfait;
 - son ou sa conjoint(e) membre, lorsque les deux comptes sont reliés;
 - leurs invités non-membres.
- L'utilisation des voiturettes demeure assujettie à la **règle relative aux voiturettes électriques** présentée dans le présent document.